

Rapport d'activités section administration cantonale de mars 2019 à décembre 2020

1. Contexte cantonal

Les finances cantonales continuent d'être dans une situation fragile, même si l'on constate une amélioration progressive suite à des efforts considérables, notamment de la fonction publique, pour redresser la situation. Quant aux impacts de la politique fiscale décidée par le Grand Conseil en mars 2019, avec une nouvelle réduction des impôts des grandes entreprises et des plus fortunés, ils se feront sentir ces prochaines années, avec probablement une diminution des rentrées fiscales qui font craindre de nouvelles mesures d'économies de la part du canton.

A cela vient s'ajouter la crise économique liée au Covid-19, qui aura inévitablement des conséquences dramatiques sur les finances de l'État, mais dont on ne connaît pas encore l'ampleur à ce stade. Cela annonce des lendemains qui déchantent pour le canton, ainsi que pour la fonction publique neuchâteloise. Au niveau syndical, un accroissement des situations collectives et individuelles est à relever. Surcharge de travail, manque de moyens, dysfonctionnements, les situations se multiplient, et ce malgré le fait que le SSP n'est pas encore très fortement implanté au sein de l'administration cantonale.

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans, notamment au sein de la commission de travail entre le Conseil d'État et les syndicats, pour améliorer les conditions de travail de la fonction publique : protection des lanceurs d'alerte, égalité femmes-hommes au sein de l'État, protection accrue du personnel en cas de suppression de poste, protection des personnes à risque durant le Covid-19, (dont les femmes enceintes), développement du télétravail, projet de communication des syndicats auprès du personnel de l'administration cantonale, etc. Actuellement, le SSP est le seul syndicat de la fonction publique qui fait des propositions concrètes et qui se bat réellement pour défendre les droits et les acquis du personnel de l'État et des enseignant-e-s du post-obligatoire.

2. Commission de travail Conseil d'État – syndicats

a. Négociations salariales

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant-e-s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique. Au vu de la situation financière difficile de l'État, les discussions autour des salaires et des mesures d'économies y prennent une place importante.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, que le SSP avait combattue, le Conseil d'État a octroyé chaque année l'échelon salarial, mais non sans nous avoir laissé entendre qu'au vu de la situation financière du canton, il nous faisait un cadeau. Rappelons qu'il s'était engagé à appliquer chaque année les mécanismes salariaux dès le moment que la nouvelle grille salariale entrait en fonction.

Lors des négociations salariales pour 2021, le Conseil d'État a proposé d'octroyer l'échelon, ce que les syndicats ont évidemment accepté. Mais en contrepartie, le Conseil d'État aurait souhaité répercuter sur les salaires une partie de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui s'est replié de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020. Le SSP et, bonne nouvelle (!), le SAEN, se sont fermement opposés à cette proposition (les syndicats de police - SGADN et SPJN – et la Société des magistrats et fonctionnaires - SMF - y étaient favorables), arguant que la fonction publique neuchâteloise avait déjà fait suffisamment d'efforts ces dernières années (nouvelle grille salariale, salaires des enseignant-e-s parmi les plus bas de Suisse, passage à la primauté des cotisations pour Prévoyance.ne, baisse des allocations complémentaires, des primes de fidélité, etc.). Nous avons exigé qu'aucune nouvelle mesure d'économie ne soit appliquée à la fonction publique tant que l'État n'aura pas mis à contribution d'autres secteurs de la société, comme les riches contribuables, dont la proportion et les avoirs n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Nous avons aussi demandé que l'IPC négatif soit mis en réserve, ce qui, soit dit en passant, ne constitue pas un cadeau pour le personnel puisque les salaires n'augmenteront pas lorsque l'IPC sera à nouveau positif. Le Conseil d'État a finalement accepté cette proposition.

La balle est ensuite passée dans le camp du Grand Conseil qui, au vu de la situation financière du canton dans le contexte de la crise Covid-19, aurait pu décider de ne pas octroyer l'échelon et/ou de déduire tout ou partie de l'IPC sur les salaires 2021. Sans surprise, le PLR a déposé deux amendements dans ce sens.

Le SSP a donc écrit à l'ensemble des député-e-s pour leur demander de refuser les amendements du PLR, expliquant que l'ensemble de la fonction publique a été mise à forte contribution durant toute la crise du Covid-19 et qu'elle a fait déjà d'énormes sacrifices pour redresser les finances cantonales. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits puisque le PLR a fini par retirer ses amendements.

b. Projet de convention sur la communication des syndicats au sein de l'État

La section administration a rédigé en novembre 2017 un projet de Convention entre l'État et les syndicats dans le but de régler les modalités de communication des associations du personnel et des syndicats au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Le but recherché est de pouvoir atteindre l'ensemble du personnel, y compris les personnes non syndiquées, comme cela était le cas lorsqu'il existait encore un annuaire (papier) de la fonction publique neuchâteloise.

En réponse, le Conseil d'État a proposé de créer un groupe de travail chargé de plancher sur un projet de convention liant les syndicats et l'État révisé et qui intègre les aspects liés à la communication. Ce groupe de travail – accompagné par le chef des RH de l'État et le secrétaire général du DJSC – a proposé en 2018 un projet au Conseil d'État. Celui-ci l'a refusé en bloc mais s'est engagé à revenir avec de nouvelles propositions. Début 2019, celles-ci sont présentées aux syndicats, mais comme elles péjorent la situation au lieu de l'améliorer, les syndicats les refusent en bloc. Les syndicats proposent de revenir avec une version allégée du projet de convention. Nouveau refus du Conseil d'État a refusé. Le SSP ne lâche pas et demande qu'un compromis acceptable pour toutes les parties soit trouvé. Le Conseil d'État fait finalement une nouvelle proposition aux syndicats : ceux-ci pourront envoyer deux courriels par année à l'ensemble du personnel (le premier commun à tous les syndicats et le second propre à chaque syndicat). Les prises de positions sur les élections et les votations ne sont pas autorisées. Lors de la commission de travail de septembre 2020, les syndicats ont obtenu du Conseil d'État une certaine souplesse sur le nombre de

communications par an. Un accord est donc trouvé. Mais la convention ne sera pas modifiée, du moins pas dans un premier temps.

c. Revendications du SSP suite à la grève des femmes du 14 juin 2019

Dans le contexte de la grève des femmes du 14 juin 2019, le SSP a déposé un cahier de revendications dans le but de réaliser l'égalité femmes-hommes au sein de l'État de Neuchâtel. Après de nombreuses discussions au sein de la commission de travail, le Conseil d'État a répondu point par point à nos revendications dans un courrier daté du 1^{er} juillet 2020. Lors de la commission de travail de septembre 2020, le SSP a demandé qu'un groupe de travail travaille sur ces revendications et leur mise en application, ce qui a été accepté. La cheffe du DEF organisera deux séances par an entre l'OPFE, le collectif de l'État pour la grève des femmes et le SSP.

d. Lanceurs d'alerte

Le SSP a interpellé à plusieurs reprises le Conseil d'État sur la problématique des lanceurs d'alerte, qui ne bénéficient pas d'une protection suffisante au sein de l'État. Les titulaires de fonction publique sont soumis au devoir d'obéissance et de loyauté, ainsi qu'au secret professionnel. Si dans l'exercice de leur fonction ils découvrent de manière licite des faits poursuivis d'office, ils sont tenus d'en aviser le Ministère publics, mais doivent préalablement en référer à leur hiérarchie. S'ils n'ont pas pu agir utilement par voie hiérarchique, ils peuvent alors s'adresser à la commission des finances ou à la commission de gestion du Grand Conseil et dans ce cas ils ne peuvent pas être poursuivis pour violation du secret de fonction.

Cependant, le personnel ne bénéficie d'aucun autre type de protection. En effet, ils ne sont pas protégés par l'employeur contre les menaces de représailles et de sanctions et ils ne sont pas suffisamment protégés au niveau légal (irresponsabilité civile et pénale). Enfin, il n'existe pas de disposition contraignant à instruire le dossier pour établir les faits et le cas échéant faire cesser les comportements répréhensibles.

Le SSP estime qu'il est nécessaire de créer une instance indépendante permettant aux titulaires de fonction publique de dénoncer de manière totalement confidentielle des faits répréhensibles découverts dans l'exercice de leur fonction et de mettre en place une protection au niveau légal des lanceurs d'alerte.

Dans un courrier de fin novembre 2020, le Conseil d'État a informé le SSP que la question de la protection des lanceurs-euses d'alerte devrait être réglée dans le cadre du contre-projet à l'initiative sur la cour des comptes. Le Conseil d'État envisage en effet de désigner le Contrôle cantonal des finances comme organe de traitement de ces questions sensibles. Le SSP suivra ce dossier avec attention et s'assurera que la solution envisagée, quelle qu'elle soit, offre une protection contre toute forme de sanction aux lanceurs-euses d'alerte qui ont agi de bonne foi.

3. Situation au sein de certains services de l'administration cantonale

Actuellement, le SSP suit plusieurs démarches collectives au sein des services de l'État, en raison de problèmes de surcharge, de dysfonctionnements ou autres situations difficiles. Il est par ailleurs régulièrement informé de problèmes au sein de l'administration cantonale, mais souvent les collaborateurs-trices préfèrent se taire et ne rien faire. Les pressions internes sont fortes. Cependant, on

constate peu à peu que dans certains secteurs la situation commence à évoluer et que le personnel commence à se mobiliser pour défendre ses droits. Il n'est pas impossible qu'au vu des énormes pressions, notamment d'ordre financier, qui ont cours dans les différents services et secteurs, on assiste ces prochaines années à une recrudescence des conflits sociaux au sein de la fonction publique neuchâteloise.

4. Covid-19

La période de semi-confinement à partir du 16 mars 2020 a engendré une réorganisation des services qui ont pour la plupart passé en télétravail. Au niveau syndical, nous avons reçu beaucoup de questions du personnel qui au début était inquiet, notamment à cause du manque de mesures et matériel de protection dans les services (il faut dire qu'à ce moment il n'y avait presque pas de matériel de protection à disposition). Le SSP a ensuite principalement été interpellé pour des questions de garde de enfants durant les heures de travail et d'impossibilité, dans certains services, de noter ce temps comme des heures de travail. Il a fallu se battre et revenir plusieurs fois à la charge pour finalement parvenir à convaincre le Conseil d'État de demander les APG pour garde d'enfants. Par ailleurs, le personnel a dû faire quelques sacrifices au niveau de ses heures de travail. Par contre, l'État s'est montré compréhensif en matière de gestion des vacances planifiées (Pâques), qui ont pu être supprimées.

Suite au confinement et au retour progressif sur les lieux de travail, le SSP a demandé que l'État ouvre davantage la possibilité pour le personnel de faire du télétravail. Jusqu'ici, la politique de télétravail était très restrictive et nous considérons qu'il est temps de se montrer plus souple en la matière. Le Conseil d'État semble y être ouvert, mais nous suivrons attentivement ce dossier.

5. Université de Neuchâtel

Alors que jusqu'il y a quelques années le SSP était relativement peu présent au sein de l'UniNE, la situation est en train d'évoluer. Des collaborateurs-trices de plusieurs facultés ont pris contact avec le SSP pour obtenir un soutien en lien avec des problèmes individuels ou collectifs. Le SSP est donc aussi attentif à l'évolution de la situation au sein des Hautes Écoles, et notamment d'UniNE.

Le SSP intervient également, au niveau romand comme national, pour dénoncer les contrats précaires des salarié-e-s des Hautes Écoles. Une situation qui s'est encore aggravée avec la pandémie de Covid-19 et contre laquelle le SSP se bat.